

<p>PROJETS DE RÉSOLUTIONS</p>

BANK OF AFRICA BENIN
Société anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social : 10 072 680 000 de FCFA
Siège social : Avenue Jean-Paul II
COTONOU-BENIN
RCCM : RB/COT 07 B 934 - C.I.B. B0061 F

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DE LA BANK OF AFRICA-BENIN
Mercredi 18 avril 2012**

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2011, les approuve dans toutes leurs parties et approuve le compte de résultat et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cet exercice 2011 se solde par un bénéfice de 7 622 546 456 FCFA, après une dotation aux provisions nette de 8 840 480 139 FCFA, une dotation aux amortissements de 1 751 577 443 FCFA et après le paiement de l'impôt sur les bénéfices de 502 695 600 FCFA.

En outre, l'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les Sociétés Commerciales et le GIE et par l'article 35 de la loi n° 90-018 du 27.07.1990 portant réglementation bancaire, approuve sans réserves ledit rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour les actes accomplis par eux au cours de l'exercice 2011. Elle donne également quitus aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au cours du même exercice.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve l'affectation suivante de la totalité du bénéfice net de l'exercice et du report à nouveau antérieur :

Report à nouveau antérieur	673 483 426
Résultat de l'exercice	7 622 546 456
Réserves légales 15% du résultat	1 143 381 968
Résultat distribuable	7 152 602 914
Dividendes 10% du capital	1 007 268 000
Dividendes exceptionnels 30% du capital	3 021 804 000
Réserves complémentaires	3 000 000 000
Nouveau report à nouveau	123 530 914

TROISIÈME RÉOLUTION

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, décide que, après règlement à l'État de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de 7% sur le dividende brut global, il soit effectivement versé aux actionnaires un dividende net d'impôt d'un montant de 3 720 FCFA par action de 10 000 FCFA.

Le paiement se fera au 1^{er} mai 2012, au secrétariat de la Société de Gestion et d'Intermédiation ACTIBOURSE.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de fixer

Les indemnités de fonction des douze membres du Conseil d'Administration sont fixées à la somme totale annuelle de 65 655 000 Francs CFA, nets d'impôts.

Cette rémunération prend effet au 1^{er} janvier 2012.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour exécuter les formalités de publication légale.